

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Conseil d'administration de la ChAD Marie-Claude Dulac succède à Jean-François Raymond à la vice-présidence

Montréal, le 11 octobre 2018 – C'est avec plaisir que [Diane Beaudry](#), présidente du conseil d'administration de la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) annonce la nomination de [Marie-Claude Dulac](#) à titre de vice-présidente.

Elle succède à [Jean-François Raymond](#), dont le second et dernier mandat se terminera en 2019. « Je remercie sincèrement **Jean-François Raymond** pour son implication depuis 2013 au sein du conseil d'administration de la ChAD. Son dévouement et son expérience ont certainement contribué à l'évolution de l'encadrement des professions en assurance de dommages », a déclaré M^{me} Beaudry.

Dirigeante pour un assureur direct et certifiée en expertise en règlement de sinistres, **Marie-Claude Dulac** siège au conseil d'administration de la ChAD depuis 2015. « La mission et le rôle de la ChAD sont à la base de notre prestation de services en tant que professionnels. C'est un honneur pour moi de pouvoir prendre part aux décisions qui influenceront la pratique professionnelle de tous les agents, courtiers et experts en sinistre, a déclaré M^{me} Dulac. Cette nomination sera l'occasion de m'impliquer encore davantage au sein de la ChAD et de nous concentrer sur l'avenir. »

Rôle et composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la ChAD est composé de 13 administrateurs : 8 administrateurs issus de l'industrie élus par les membres et 5 administrateurs indépendants nommés par le ministre des Finances. L'expérience et l'expertise combinées de ses administrateurs fournissent à la ChAD une vision globale des enjeux pour l'industrie et la protection du public, ainsi que plusieurs pistes de réflexions et avenues pour y répondre.

Conformément au règlement intérieur de la ChAD, il revient aux administrateurs de désigner parmi eux le président et le vice-président. Le vice-président assiste le président et remplit les

fonctions qu'il lui délègue. La durée des mandats à ces deux postes est de deux ans, reconductibles une fois.

Le conseil d'administration de la ChAD a pour rôle principal de veiller à ce que l'organisme s'acquitte de sa mission. Il est responsable de la situation financière de la ChAD et de l'adoption des règlements, ainsi que de la nomination des membres des différents comités de la ChAD.

À propos de la ChAD

La Chambre de l'assurance de dommages a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres. Elle veille à la formation continue obligatoire de plus de 15 000 agents et courtiers en assurance de dommages, ainsi que d'experts en sinistre. Elle encadre de façon préventive et discipline la pratique professionnelle des individus œuvrant dans ces domaines.

— 30 —

Renseignements pour les médias :

Lisane Blanchard
Chambre de l'assurance de dommages
514-842-2591 poste 704 | lblanchard@chad.qc.ca